Le Grain de sable

N° 404 - Mardi 25 février 2003



INEGALITES

Dans ce numéro





Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
»Privato! » – http://www.attac.org/italia/tobin/vignette/vignetta10.html

Agonie paysanne au royaume de l'inégalité

Par Diego Ceballos
Traduction. Stan Gir. Coorditrad, traducteurs bénévoles (*)

La fortune des 12 mexicains inscrits dans la liste des personnes les plus riches du monde établie par la revue économique américaine "Forbes" équivaut à 4,9% du PIB du pays.

La cruelle inégalité sociale a survécu à la révolution agraire des débuts du XXe siècle, qui coûta près d'un million de vies, ainsi qu'à 71 ans de gestion du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) qui se prétend l'héritier et le défenseur du processus révolutionnaire.

Les organisations paysannes revendiquent la représentation des millions de descendants de ceux qui combattirent pour la Révolution. Depuis la fin de l'année dernière, elles ont commencé à se mobiliser afin d'obtenir du gouvernement de Vicente Fox un plan d'urgence pour sauver les paysans de la ruine.

Premier président non priiste depuis la création de ce parti, Vicente Fox, qui en est à sa troisième année de mandat, a promis d'entamer le dialogue avec les agriculteurs.

Les paysans réclament une révision de la libéralisation commerciale des produits agricoles établie entre les USA, le Canada et le Mexique dans le cadre de l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA), traité auquel ils attribuent grande part de leurs maux.

En janvier dernier, les droits de douane sur 21 produits agricoles – entre autres, les pommes de terre, le blé, les pommes, les oignons, le café, le poulet et le veau – ont été supprimés dans la zone du TLCAN.



Cette mesure s'inscrit dans l'accord d'intégration régionale établissant trois étapes d'ouverture en matière de commerce de produits agricoles et piscicoles. La première étape a débuté en 1994, à l'entrée en vigueur de l'ALENA , la deuxième, en janvier 2003, et la troisième commencera en 2008.

Selon Victor Quintania, chercheur à l'Université Autonome du Chihuahua, un état frontalier des Etats-Unis, l'inégalité en matière de distribution des revenus et la pauvreté dans les campagnes mexicaines constituent une bombe à retardement activée par l'ALENA.

D'après les statistiques officielles, la pauvreté qui affecte la population se concentre à 75% dans les zones rurales où vit la moitié des 100 millions d'habitants du pays.

Des études de la Banque Mondiale indiquent que les plus miséreux – 20% de la population – se partagent 3,8% du revenu national tandis que le même pourcentage des plus riches jouit de 55,3% des richesses totales.

Pour Fox, cependant, la pauvreté n'est pas liée à l' ALENA qui, au contraire, constituerait un facteur favorable à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Entre 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ALENA, et 2001, le chiffre des exportations mexicaines est passé de 60.882 à 158.442 millions de dollars. Parallèlement, les importations sont passées de 79.345 à 168.396 millions de dollars. Selon l'historien Lorenzo Meyer, l'ouverture commerciale est un des éléments qui contribuent à l'élargissement de la fracture sociale et à la misère dans le secteur rural. A cela, il faut ajouter la corruption, la concentration du pouvoir politique et une mauvaise distribution des terres.

Le Tribunal Supérieur de la Propriété Agricole, créé il y a dix ans, signalait l'existence de près de 30.000 conflits en relation avec la propriété agricole : des questions de bornage et de délimitations entre états, communes, colonies agricoles et propriétés privées.

D'après l'Institut National Indigène, un organisme d'état, ces conflits auraient causé la mort d'au moins 1000 personnes au cours des dix dernières années.

Le Conseil Agricole Permanent, principale organisation paysanne mexicaine et contrôlée par le PRI, n'a jamais, en 70 ans de règne de ce parti, organisé de mobilisations importantes. Pourtant, de même que plusieurs groupes indépendants ou liés à la Gauche, il a rejoint la mobilisation générale de ceux qui réclament un changement en matière de politique agricole.

« C'est la première fois en 70 ans que les organisations paysannes toutes tendances confondues s'unissent pour réclamer des mesures de sauvetage du secteur rural et que le gouvernement accepte de les écouter », précise Meyer. Et l'historien d'ajouter : « Cela peut déboucher sur quelque chose d'intéressant .».

Source : IPS
Lien : http://www.ipsenespanol.net
Grano de Arena 177

Forums d'avenir, cahier des charges.

Par Pierre Tartakowsky.

La première édition de Porto Alegre fut d'abord et avant tout un acte de foi ; la seconde confirma la bonne nouvelle et l'idée qu'il existait – potentiellement - des alternatives à la pensée néo libérale et à la militarisation de la sphère politique. La troisième - tenue à l'ombre de la menace de guerre contre l'Irak – a bénéficié de la victoire électorale de Lula et d'un contexte régional marqué par la situation toujours tragique de l'Argentine et les tensions politiques au Vénézuela. La participation, plus élevée encore que l'an passé, l'explosion du nombre de débats, conférences, meetings, la présence notable d'une forte délégation américaine, tout ceci atteste que la vague critique de la mondialisation reste forte et porteuse ; que les Forums, leur principe de rencontre, est bien un facteur dynamisant des énergies et réflexions militantes. Le fait que ce Forum ait réussi, au travers de l'appel des mouvements sociaux, d'un appel contre la guerre ou encore de l'appel du Forum des parlementaires, à désigner des objectifs communs, des journées d'action communes, confirme un besoin largement ressenti de campagnes et d'actions (1) coordonnées au plan mondial.

Le discours de Lula au Forum de Davos, pointant les priorités d'un développement humain : lutte contre la misère, la faim et l'analphabétisme à d'ailleurs éclairé avec force ce que pourrait être, dès demain, l'agenda d'une autre mondialisation, tournée vers la réponse aux besoins, tout en mettant les gens de Davos au pied d'un mur apparaît de plus en plus menacer de leur tomber sur la tête.

Mais cette troisième année clôt vraisemblablement un cycle – celui de l'affirmation – pour introduire une nouvelle période, riche de questions et de difficultés nouvelles.

La quasi décision de tenir le prochain Forum mondial en Inde illustre d'ailleurs parfaitement cette double dimension.

De toute évidence, il était devenu nécessaire que le Forum quitte Porto Alegre. La répétition n'est pas un facteur de créativité et le monde ne saurait par ailleurs se ramener à un axe euro brésilien ; l'Afrique, l'Asie, une large partie du monde Anglo saxon ne s'y reconnaissent que très partiellement. D'autre part, la victoire électorale de Lula crée paradoxalement un

appel d'air qui pourrait à très court terme fausser les règles du jeu du Forum en l'aspirant au-delà du raisonnable dans des dynamiques politiques strictement Brésilienne. Enfin, le succès même du Forum, sa dimension de masse, aboutit à a en modifier la dimension. Ainsi la Chambre de commerce de Porto Alegre souhaite-t-elle aujourd'hui rejoindre le comité organisateur.

Reste que ce mouvement vers l'Asie risque de n'être pas simple. Au Brésil, l'unité des organisateurs préexistait au Forum ; elle en avait été le facteur essentiel de réussite. L'Inde en revanche connaît une situation très éclatée et riche des tensions entre organisations sociales et/ou de gauche. Si les mouvements sociaux y sont puissants et divers, ils s'inscrivent dans une double tradition de diversité et de liens aux organisations politiques, ceci nourrissant largement cela.

Le Forum aura-t-il cette vertu de créer les conditions d'un dialogue fructueux ? Ce sera en tout cas un test à échelle continentale. On le retrouvera d'ailleurs sous une autre forme lors du Forum social européen de Paris/Saint Denis. Il s'agira là encore de vérifier la capacité des participants à se rencontrer et débattre, à créer des rapports dynamiques plutôt que des rapports de forces.

La croissance des Forums interpelle également leur capacité à rester des lieux de rencontres et de mélange, indifféremment des hiérarchies implicites créées au cours de l'histoire. Rien ne serait en effet plus stérile que d'aboutir à faire se juxtaposer en un même lieu un Forum syndical, un Forum parlementaire, un Forum associatif, etc. sans que les différentes visions – sociales, écologiques, revendicatives, juridiques - ne se croisent et puissent échanger entre elles. Ce travail de fertilisation réciproque est rendu nécessaire par les problématiques nées de la mondialisation elle même, mais ne saurait se résoudre lors des Forums eux-mêmes. Il implique des rapports de travail, d'échange, plus réguliers et très clairs.

Ce qui conduit a une autre question : le rôle des Forums… entre les Forums. Le label Forum social est en effet élogieux et la tentation est grande pour d'aucuns de s'en saisir pour bénéficier de son poids. Alors même que, par principe, ces Forums ne sauraient être assimilés à une quelconque structure décisionnelle, on a pu voir des organisations parler au nom du Forum de Florence pour appuyer telle ou telle campagne. Péché véniel, sans aucun doute, mais qui a le mérite d'interroger la pertinence du statut de ces Forums. D'un côté, il est exclu qu'ils se transforment en superstructure, organisant l'agenda et les priorités des uns et des autres ; de l'autre, il est clair que, s'ils continuent à s'interdire toute parole officielle, il se trouvera toujours des acteurs pour parler en leur nom. Le dilemme ne se résoudra évidemment pas de façon strictement juridique, mais en fonction du rôle que joueront les organisations, réseaux, campagnes qui fournissent la trame, la tonalité et la dynamique de rassemblement des Forums. Fournir un cadre, rester accueillant, élaborer des points de repères pour l'action convergente : ainsi pourrait-on résumer le cahier des charges à tenir. C'est tout à la fois peu et beaucoup, difficile et indispensable si l'on veut que ces Forums soient d'avenir.

Pierre Tartakowsky
Contact pour cet article. pierre@attac.org

(1) La journée du 15 février a ainsi été confirmée comme une journée d'action et de manifestation partout dans le monde contre la guerre en Irak. Les campagnes contre le G8 (juin, à Evian), pour l'annulation de la dette (septembre à Washington) , et la ministérielle de l'Omc en juin à Cancun (Mexique) font ainsi partie des grands rendez vous désignés.

Appliquer la doctrine de la dette odieuse et rendre justiciables la Banque mondiale et le FMI

Par Eric Toussaint (CADTM)

La dette odieuse est une dette contractée par un régime despotique pour des objectifs étrangers aux intérêts de la Nation, aux intérêts des citoyens. A la chute d'un tel régime, les créanciers ne peuvent exiger des remboursements que du despote déchu. Cette doctrine s'est appliquée à plusieurs reprises de l'histoire des deux derniers siècles. Une présentation non exhaustive des cas où cette doctrine a été utilisée figure dans un livre que le CADTM vient d'éditer récemment (50 Questions / 50 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale, p 163 à 169 et p. 184 à 187).

Au cours des années 1980 et 1990, la doctrine de dette odieuse aurait pu être invoquée par de nombreux gouvernements ayant succédé à des régimes illégitimes et despotiques: en Amérique latine après la chute des dictatures militaires (Uruguay, Brésil, Chili, Argentine, Equateur, Paraguay, Bolivie, etc.), aux Philippines après le départ de Marcos en 1986, au Rwanda après le génocide de 1994, en Afrique du Sud à la fin de l'apartheid, au Zaïre après le renversement de Mobutu en 1997, en Indonésie à la chute de Suharto en 1998... On ne peut que déplorer que les gouvernements qui ont remplacé des dictatures aient capitulé devant les créanciers en assumant les dettes précédentes, pourtant odieuses, et se soient véritablement « constitués » prisonniers de remboursements qu'ils pouvaient éviter. En procédant de la sorte, ils ont fait porter indûment à leurs peuples la charge de dettes odieuses. Leur choix pèse négativement sur la vie quotidienne de plusieurs générations successives.

Il ne faut pas abandonner la perspective d'ouvrir à nouveau ce dossier de la dette odieuse même s'il est considéré comme clos par les créanciers, toutes catégories confondues. Les Etats endettés n'ont pas fini

de rembourser des dettes odieuses. Ils peuvent encore fonder en droit une décision de répudiation de ces dettes. Par ailleurs, les nouvelles dettes contractées dans les années 1990 et au début des années 2000 par des régimes légitimes, pour rembourser des dettes odieuses contractées par les régimes despotiques qui les ont précédés, devraient tomber elles-mêmes dans la catégorie des dettes odieuses. C'est ce que différents experts tels Joseph Hanlon (Grande-Bretagne) et Patricio Pazmino (Equateur) avancent (voir la contribution de ce dernier au 2e séminaire sur le Droit et la Dette organisé par le CADTM en décembre 2002 à Amsterdam http://users.skynet.be/cadtm/pages/espanol/especuadorfreire.htm).

Il faut pousser plus loin la démarche de manière à mettre en concordance le droit avec l'évolution des vingt dernières années. Il s'agit d'élargir le champ d'application de la doctrine de la dette odieuse aux dettes contractées à l'égard des Institutions de Bretton Woods (le FMI, la Banque mondiale et les autres membres du groupe : Banque Africaine de Développement et ses homologues d'Amérique latine et d'Asie).

De quoi s'agit-il ? Le FMI et la Banque mondiale (= créanciers multilatéraux) détiennent environ 450 milliards de dollars de créances sur les pays endettés et une grande partie de ces dettes entre dans la catégorie des dettes odieuses.
Quels sont les arguments :

1) Les dettes multilatérales contractées par des régimes despotiques (toutes les dictatures mentionnées plus haut ont été soutenues par le FMI et la Banque mondiale) doivent être considérées comme odieuses. Le FMI et la Banque mondiale ne sont pas en droit d'en réclamer le paiement aux régimes démocratiques qui ont succédé aux régimes dictatoriaux ;

2) Les dettes multilatérales contractées par des régimes légaux et légitimes pour rembourser des contractées par des régimes despotiques sont elles-mêmes odieuses. Elles ne doivent pas être remboursées.

3) Les dettes multilatérales contractées par des régimes légaux et légitimes à condition d'appliquer des politiques d'ajustement structurels préjudiciables aux populations (la démonstration du caractère préjudiciable de celle-ci a été faite par de nombreux auteurs et organismes internationaux –notamment des organes de l'ONU-) sont également odieuses. Le fait que pendant vingt ans, la Banque mondiale et le FMI ont, contre vents et marées, défini et imposé des conditionnalités qui se sont avérées catastrophiques au niveau de la garantie des droits fondamentaux des êtres humains, constitue un dol à l'égard des emprunteurs et de leurs populations. Le contrat d'emprunt en question est frappé de nullité. Les lettres d'intention que les autorités des pays endettés sont obligées d'envoyer, bien souvent sous leur dictée, au FMI et à la Banque mondiale constituent un artifice construit par ces institutions afin d'être disculpées face à d'éventuelles poursuites judiciaires. Cet artifice est nul. Un individu NE peut PAS accepter d'être réduit en esclavage : le contrat par lequel il aurait renoncé à sa liberté n'a strictement aucune valeur légale. Il en va de même pour la lettre d'intention signée par un gouvernement. Dans la mesure où elle annihile l'exercice de la souveraineté d'un Etat, cette lettre est nulle. Les institutions de Bretton Woods ne peuvent pas utiliser la lettre d'intention pour se disculper. Elles restent pleinement responsables des torts causés aux populations via l'application des conditionnalités qu'elles imposent (l'ajustement structurel, aujourd'hui rebaptisé Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté).

4) Il faudrait également prendre en considération le caractère antidémocratique, despotique des Institutions de Bretton Woods elles-mêmes (majorité requise de 85% ; droit de veto accordé de fait aux Etats-Unis qui détiennent environ 17% des voix ; déséquilibre évident dans la répartition des voix…).

5) Simultanément aux actions menées en faveur de l'annulation des créances multilatérales, il s'agit de mener un combat pour obtenir des réparations de la part des institutions de Bretton Woods à l'égard des populations victimes des dégâts humains et environnementaux causés par leurs politiques.

6) Enfin, il s'agit de poursuivre au civil et au pénal les responsables de ces institutions pour les violations des droits humains fondamentaux auxquelles elles se sont livrées directement en imposant l'ajustement structurel et/ou indirectement en prêtant leur concours à des régimes despotiques.

Voilà quelques arguments pour lancer un débat urgent.

(*) Eric Toussaint, historien et politologue, président du CADTM, membre du Conseil Scientifique d'ATTAC France, coauteur avec Damien Millet de « 50 Questions/50 Réponses sur la dette, le Fmi et la Banque mondiale » coédition CADTM / Syllepse, Bruxelles – Paris, 2002, 262 pp
Contact pour cet article : cadtm@skynet.be

Les nouvelles orientations de la Banque Mondiale : les DSRP.

Par Gérard Surdez

Plutôt que de remettre en cause fondamentalement le contenu de leurs politiques, les Institutions de Bretton Woods (IBW) ont choisi de transformer leur mode d'élaboration et leur mise en œuvre en lançant à l'automne 1999, les DSRP (Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté). Jusque là une contradiction majeure de ces politiques consistait à marginaliser les responsables nationaux, jugés incompétents, lors de la

conception des projets, traités souvent confidentiellement, tout en exigeant d'eux qu'ils aient la capacité de mettre en œuvre des stratégies auxquelles ils n'adhéraient pas nécessairement.

La nouvelle démarche prévoit la mise en œuvre d'un processus participatif pour la définition des politiques de lutte contre la pauvreté débouchant sur l'élaboration d'un document de politique économique, le DSRP.

3 retombées principales en sont attendues.

- L'insertion (empowerment) est censée donner aux pauvres la possibilité d'influer sur les politiques affectant leurs conditions de vie pour contrebalancer l'exclusion sociale accompagnant la pauvreté.

- L'appropriation (ownership) censée favoriser l'engagement des gouvernements et de la société civile aux actions prévues.

- La responsabilité démocratique (accountability) de l'Etat qui doit rendre compte de ses actes à l'ensemble des acteurs sociaux.

Les IBW espèrent instaurer de nouvelles relations entre les bailleurs de fonds (dénommés "partenaires du développement"), l'Etat et la société civile. Elles visent à une meilleure coordination entre les différents bailleurs, à l'inverse de l'aide-projet caractérisée par une concurrence entre projets et pays : Les Lignes directrices de l'OCDE pour la réduction de la pauvreté suivent fidèlement les orientations des DSRP; La Commission européenne a décidé de placer son aide aux pays ACP dans ce cadre.

Une étude récente (2002) a montré pourtant que la baisse de la conditionnalité dans le cadre de nouveaux instruments financiers concerne plus le FMI que la Banque Mondiale, d'où le risque de transfert des conditionnalités de l'une à l'autre.

Problèmes liés à la mise en place des DSRP :

Quel est l'intérêt de cette approche, quelle peut être sa capacité à atteindre ses objectifs, quels sont les problèmes pratiques liés à ses contradictions, aux difficultés pour changer les comportements, au manque de capacités des pays à les mettre en œuvre ?

o Contradiction entre appropriation et conditionnalité :

Les conditionnalités ne disparaissent pas; elles sont simplement "internalisées". En pratique, elles se différentient finalement assez peu des recettes habituelles des PAS (Programmes d'Ajustement Structurel) : stabilisation macroéconomique et financière; libéralisation interne et externe.

Pour obtenir les financements internationaux dont ils ont besoin, les pays ajustent leurs stratégies sur ce qu'ils savent avoir les faveurs des IBW, renforcé aujourd'hui par la mise à disposition des DSRP sur Internet.

Dans ces conditions le discours qui prône la souveraineté des pays reste largement illusoires. Car peut-on parler d'appropriation sans liberté de choix ? : "La liberté, c'est d'abord le droit de choisir et d'assumer ses choix" (J.Stiglitz). Le processus participatif apparaît largement comme un alibi. Si les textes ne sont généralement plus écrits directement par les IFI, elles en suivent étroitement l'élaboration. Ainsi les responsables maliens ont sollicité leur avis à tous les stades de préparation du DSRP pour être sûr que leur travail serait avalisé par elles.

o De l'aide-projet à l'aide budgétaire :

La logique d'appropriation se traduit par un accroissement de l'aide budgétaire au détriment de l'aide-projet. Les fonds libérés par l'allègement de la dette constituent par nature de l'aide au budget. De son côté, l'aide-projet, lorsque elle apporte des financements à un secteur donné, le gouvernement en profite pour transférer les ressources destinées initialement à ce secteur vers d'autres secteurs, ce qui réduit ou annule l'impact final du supplément initial d'investissement.

Les IBW proposent désormais une plus grande sélectivité de l'aide, l'orientant vers les pays gérant correctement l'APD (Aide Publique au Développement) . L'expérience montre qu'elle est décidée en fonction de critères purement financiers qui ne prennent en compte ni les besoins financiers ni la qualité de la gestion. Les objectifs politiques et géostratégiques (cas du Pakistan après le 11/09/2001) continuent d'agir.

La mise en place d'indicateurs de résultats est aussi un moyen de contrôler à posteriori l'utilisation des aides. La difficulté consistant alors à dissocier ce qui relève de la responsabilité du pays de ce qui relève d'évènements extérieurs. D'un autre côté, le gouvernement redoute que ce contrôle serve d'instrument de sanction, réduisant les financements lorsque les résultats ne sont pas atteints ce qui réduit la motivation à définir des indicateurs.

o Plus de cohérence ou plus d'hégémonie entre donateurs ? :

Il y a désormais risque d'une hégémonie accrue des IBW par rapport aux autres donateurs. Ainsi, les IBW sont elles réticentes à la participation de l'UE, qui représente plus de la moitié de l'APD dans le monde, aux négociations stratégiques lorsqu'elle le demande. Malgré le fait que le PNUD dispose d'une longue expérience en matière de lutte contre la pauvreté, les IBW l'ont peu utilisée. (ex. le refus de la BM d'utiliser la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté élaborée avec l'appui du PNUD et avalisée en 98 par le Mali comme base pour le CSLP et exigeant au contraire la rédaction d'un nouveau document intérimaire).

Par ailleurs les cadres des IBW sont tiraillés entre des injonctions contradictoires selon qu'ils sont leurs représentants locaux ou basés aux sièges de Washington.

Quels représentants de la Société civile ? :

La BM considère 3 critères de sélection :

- Légitimité (reconnaissance publique)

- Représentativité (des intérêts et besoins d'un groupe de population)

- Capacité (organisationnelle et analytiques pour participer au dialogue national)

Dans la pratique, la BM considère les ONG comme seules représentatives de la société civile. Beaucoup dépendent pourtant de l'aide extérieure (chaque partenaire dispose de "sa" société civile).

Les syndicats de salariés sont généralement exclus du processus.

Elle considère le secteur privé comme un acteur à part entière à coté de la société civile.

Le Parlement est souvent marginalisé dans le cadre des DSRP et n'est pas consulté sur son contenu.

Beaucoup de pays pauvres ne disposent pas d'une société civile suffisamment organisée pour satisfaire les différentes conditions théoriques requises par la BM.

L'utopie du processus participatif :

Les DSRP ne prennent pas en compte les conflits d'intérêts au sein de la société et la nécessité de procéder à des arbitrages. Ils sot donc foncièrement différents des budgets municipaux participatifs (Porto Allegre).

D'où :

- Possibilité que ceux qui ont le pouvoir imposent leur point de vue (Cas de la privatisation de l'eau au Nicaragua à laquelle la société civile et le parlement étaient opposés. Au Mali, les consultations ont montré que la société civile était en faveur de primes pour attirer les enseignants dans les régions déshéritées. Le gouvernement, sous la pression des IBW, préfère utiliser les fonds de réduction de la dette pour sous-payer des "volontaires" de l'éducation afin d'éviter de les intégrer à la fonction publique).

- Tentation d'éviter d'aborder les questions socialement conflictuelles. La question des priorités (primordiale en raison des contraintes de finances publiques) est laissée de coté dans la majorité des DSRP.

- Il n'entraîne pas nécessairement l'engagement des gouvernants dans la réalisation de leurs objectifs. (la faible volonté des dirigeants explique souvent l'échec des stratégies passées) En raison de la faiblesse de la démocratie dans ces pays, l'opinion publique a peu de poids face au pouvoir. La faible disponibilité des informations limite également la portée des débats. Des demandes portent notamment sur les traductions en langue national.

La démarche des IBW repose sur une conception unanimiste de la société qui évacue complètement la dimension politique.

L'Etat réhabilité :

La réhabilitation du rôle de l'Etat, consacrée par le lancement des DSRP, est bien sûr partielle (maintien de la libéralisation menée dans le cadre de l'ajustement structurel; réduction de son champ d'intervention)

Mais l'Etat, pilote du processus participatif et responsable de la conduite des politiques de lutte contre la pauvreté, peut-il encore être en mesure d'assumer ces responsabilités après plusieurs décennies de "moins d'Etat", auquel s'ajoute maintenant l'impact du sida, qui décime les fonctionnaires africains entre autres. Les ressources en personnel qualifié sont gaspillées du fait du turn-over des responsables et de l'absence de délégation empêchant la formation de jeunes cadres dont la "motivation" financière est devenue le mot d'ordre.

Cette réhabilitation est confortée par le nouveau consensus portant sur le rôle central des institutions dans l'édification d'une économie de marché.

Mais la promotion de la gouvernance place l'Etat en porte à faux puisqu'il doit à la fois conduire le processus participatif et en partager la responsabilité avec un nombre croissant d'acteurs publics et privés, collectifs et individuels.

Et si une grande partie de l'aide publique est détournée par l'Etat prédateur ou gérée dans le cadre d'un système clientéliste, l'accroissement de l'aide budgétaire aura in fine un impact négatif sur son efficacité.

Du point de vue institutionnel, la préparation des DSRP est de la responsabilité du ministère des Finances qui n'est pas le mieux à même de contribuer à une réflexion stratégique sur un sujet sur lequel il n'a aucune compétence, à la différence des ministères techniques concernés. Pas plus qu'il n'a de



compétence pour organiser une véritable concertation démocratique, étant plutôt réputé pour son opacité et son caractère technocratique.

Conclusions :

Il n'est donc pas étonnant que les populations restent sceptique sur l'intérêt des DSRP. Les déceptions, engendrées par les échecs, risquent d'enliser durablement les pays dans la pauvreté. Le processus participatif, qui a certainement un rôle à jouer, ne comblera pas à lui seul la déficience du contenu des politiques adoptées. En continuant d'attribuer l'échec de l'ajustement structurel aux défaillances des PED dans leur mise en œuvre plutôt qu'à leur contenu, les IBW ne cherchent-elles pas à masquer leur propre incapacité à proposer des alternatives et à changer leurs pratiques passées ? Un proverbe africain dit bien "Quel que soit le temps pendant lequel il reste dans l'eau, un morceau de bois ne se transforme jamais en crocodile".

Gérard Surdez
Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Semaine 26-02-2003 >> 05-03-2003



http://attac.org/rdv/index.html

26/02

BRITAIN : http://www.attac.org.uk/attac/html/calendar.vm
London
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Blagards Plads
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Grenoble + Rennes
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo

27/02

DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Arhus
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Vantaa

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Wien + Dornbirn
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Neuchatel

28/02

FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Paris 11 + Arras +
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Corcelles

01/03

DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Copenhagen
DEUTSCHLAND : http://www.attac-netzwerk.de/termine/index.php
Wurzburg
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Helsinki
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Gonesse + Boulogne Billancourt + Brest + Lyon + Cergy Potoise

02/03

FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Gonesse
SVERIGE : http://www.attac.nu/nyportal/kalendarium.php
Stockholm

03/03

DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Copenhagen
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Rouen

04/03

BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Namur
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Blagards Plads
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
St Brieuc + Saint Dié + Romorantin + Tregunc + Lyon + Nantes
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Lausanne
SVERIGE : http://www.attac.nu/nyportal/kalendarium.php
Stockholm

05/03
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Grenoble + Paris 15 + La Rochette + Quimper + Paris 10
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo